



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES**

## **LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE**

### **ELECTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES**

L'élection annuelle des juges consulaires aura lieu le jeudi 9 octobre 2014. Trois postes de juges consulaires sont à pourvoir.

Les électeurs concernés sont appelés à voter par correspondance. La liste des votants sera close le mercredi 8 octobre 2014 à 18 heures pour le premier tour de scrutin.

Le second tour éventuel aura lieu le mercredi 22 octobre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L.723-1 du code de commerce, le collège électoral est composé :

- 1° - des délégués consulaires élus dans le ressort de la juridiction ;
- 2° - des juges en exercice du Tribunal de commerce de Tarbes ;
- 3° - des anciens juges ayant demandé à être inscrits sur la liste électorale.

Les candidatures seront reçues à la préfecture des Hautes-Pyrénées jusqu'au vendredi 19 septembre 2014 à 18 heures.

Tarbes, le 20 août 2014

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Alain CHARRIER